



Vous êtes ici : [Travaux parlementaires](#) > [Comptes rendus des débats](#) > [Compte-rendu sommaire](#)

Compte-rendu sommaire de la séance (document provisoire)

séance du jeudi 20 décembre 2001-mise en ligne 11h50

Table des matières

- [La séance est ouverte à 10 30.](#)
 - [SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALES \(CMP\)](#)
 - [M. Paul GIROD, rapporteur pour le Sénat de la CMP \(rapport 127\) -](#)
 - [Mme ROYAL, ministre déléguée à la famille -](#)
 - [M. PICHERAL -](#)
 - [M. FORTASSIN -](#)
 - [EXPLICATIONS DE VOTE](#)
 - [M. BRET -](#)
 - [ACCORD FRANCE-ALGÉRIE](#)
 - [DISCUSSION GÉNÉRALE](#)
 - [Mme ROYAL, ministre déléguée à la famille -](#)
 - [M. ESTIER, rapporteur de la commission des affaires étrangères \(rapport 350\) -](#)
 - [EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE](#)
 - [ACCORD FRANCE-CAMBODGE](#)
 - [DISCUSSION GÉNÉRALE](#)
 - [Mme ROYAL, ministre délégué à la famille -](#)
 - [M. de LA MALÈNE, rapporteur de la commission des affaires étrangères \(rapport 41\) -](#)
 - [EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE](#)
 - [ACCORD FRANCE-CUBA](#)
 - [DISCUSSION GÉNÉRALE](#)
 - [Mme ROYAL, ministre déléguée à la famille -](#)
 - [M. ROUVIÈRE, rapporteur de la commission des affaires étrangères \(rapport 142\) -](#)
 - [EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE](#)
-

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2001

Présidence de M. Bernard ANGELS,

Vice-Président

La séance est ouverte à 10 30.

Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.

SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALES (CMP)

M. le PRÉSIDENT -

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales.

M. Paul GIROD, rapporteur pour le Sénat de la CMP (rapport 127) -

La CMP a réussi, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la genèse du texte ; ne restaient que trois points de divergence : la participation des collectivités locales au sein des SEM -notre compromis s'est inspiré de la solution retenue en Polynésie-, le statut des SEM s'occupant du logement -le Sénat s'est rendu aux arguments de l'Assemblée nationale- et les avances de trésorerie -les députés se sont ralliés à la position des sénateurs.

Je vous recommande d'adopter les conclusions de cette CMP. (*Applaudissements*)

Mme ROYAL, ministre déléguée à la famille -

Le Gouvernement est satisfait de cet accord qui permettra l'adoption d'un texte très attendu par les collectivités locales et qui clarifiera leurs relations avec les SEM. Il émet toutefois quelques réserves sur la possibilité offerte aux collectivités d'accorder des avances au SEM, même si le mécanisme est encadré : la faculté offerte par l'article 6 pourrait confronter les collectivités locales à des situations financières difficilement contrôlables.

Cela dit, le Gouvernement prend acte de la volonté exprimée par le législateur et considère que ce texte constitue une avancée très significative qui répond aux besoins des collectivités locales : que tous ceux qui ont permis cet accord en soient remerciés.

Je me félicite enfin que ce texte, qui résulte d'une double initiative parlementaire, ait bénéficié d'une procédure consensuelle. (*Applaudissements*)

M. PICHERAL -

Serpent de mer du droit des collectivités locales, cette réforme était nécessaire. Les SEM étaient victimes de leur succès : il convenait d'adapter et de moderniser leur statut. Dès son dépôt, cette proposition faisait l'objet d'un consensus.

Je me félicite de l'accord trouvé en CMP et je salue le travail considérable accompli par la commission des lois et son rapporteur. Les navettes parlementaires ont permis d'améliorer le texte initial sur de nombreux points.

Ce consensus n'est pas un accord de façade mais montre la volonté de chacun de faire des SEM les acteurs principaux de l'intercommunalité ; le XXXVème Congrès des SEM, à Grenoble, appelait de ses vœux une telle réforme. (*Applaudissements*)

M. FORTASSIN -

Cette réforme est consensuelle : nous ne pouvons que nous en réjouir, compte tenu du rôle irremplaçable des SEM. Le texte est fondé sur les principes de liberté, de responsabilité et d'efficacité : je m'en félicite.

Une question toutefois : ce texte s'applique-t-il aux sociétés d'aménagement régional, comme la compagnie Bas-Rhône Languedoc ?

Mme la MINISTRE DÉLÉGUÉE -

Ma réponse est positive.

M. le RAPPORTEUR -

C'est un apport de la discussion parlementaire.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. BRET -

Je me félicite de cet accord sur les dernières divergences et du vote unanime de la CMP à l'issue d'une discussion fructueuse. Tous les élus attendaient ce texte, compte tenu du rôle économique des collectivités locales et du développement de l'intercommunalité.

Je souligne le rôle joué par notre rapporteur et confirme notre vote positif, en souhaitant une mise en oeuvre très rapide de ce texte. (*Applaudissements*)

Le texte élaboré par la CMP est adopté.

M. le RAPPORTEUR -

Je remercie mes collègues pour leur soutien et veux apaiser les scrupules du Gouvernement : faites confiance aux élus, madame la ministre !